

Les CCI s'engagent à former 50 000 demandeurs d'emploi

21/01/2016

Alors que le Président de la République a déclaré l'état d'urgence pour l'emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie s'engagent à répondre aux enjeux de la formation des demandeurs d'emploi et à favoriser le développement de l'apprentissage.

cci formation

Se former aux métiers de demain

L'obtention d'une qualification professionnelle est la garantie d'une insertion durable pour les demandeurs d'emploi. C'est pourquoi les CCI se disent prêtes à accueillir, dans leurs 141 centres de formation d'apprentis, 15?000 demandeurs d'emploi en 2016. En partenariat avec Pôle Emploi et les Missions Locales, en fonction des formations qu'ils proposent et des besoins des entreprises, les CFA mettront à disposition leurs plateaux techniques, leurs savoirs-faire pédagogiques et leurs formateurs. Intégrés dans des groupes dédiés ou avec des apprentis, les demandeurs d'emplois en formation suivront un cursus adapté à leur parcours, en alternance et professionnalisant.

L'économie souffre d'une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, et des compétences sont désormais nécessaires en ce qui concerne les « métiers de demain ». Les CCI vont donc former 50 000 demandeurs d'emploi, notamment dans les nouveaux métiers du numérique, de l'informatique, du développement durable, du commercial ou dans les métiers aujourd'hui en tension, comme les métiers de bouche ou d'hôtellerie-restauration.

Ouvrir les entreprises à l'apprentissage

L'apprentissage est un véritable levier pour les jeunes. Les titres professionnels permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins d'une entreprise. Les CCI, premier organisme national de certification, s'engagent à ouvrir à l'apprentissage tous leurs titres professionnels, du niveau CAP à celui d'ingénieur.

De plus, les CCI accueilleront tous les jeunes en dispositifs aidés, tels que Emploi d'Avenir ou Garantie Jeune, qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage. En effet, les passerelles entre les dispositifs aidés et la poursuite des parcours de formation et de vie des jeunes sont nécessaires pour une insertion durable dans la vie active. La CCI a notamment constaté que deux tiers des entreprises n'avaient encore jamais recruté d'apprentis. Il s'agira donc de prospecter davantage les entreprises et d'identifier les différentes places d'accueil en apprentissage.

Source : lejournaldeleco.fr
